

LUNDI 02 MAI 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue le lundi 02 mai 2016 à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson maire, ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Éric Bergeron, Frédéric Champagne, Johanne Gagnon, Simon Rochefort, ainsi que Céline Raymond directrice générale, secrétaire-trésorière.

Absent : le conseiller Marc Lavigne.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **7077-0516**

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant à l'item 33 «Amendement au programme Tech» et « Résolution pour reddition de comptes pour l'amélioration du réseau routier municipal» et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Approbation de la démarche effectuée concernant la nouvelle norme comptable SP3260.

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux devront appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP3260-Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

CONSIDÉRANT cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de tout organisme municipal pour les sites contaminés répondant aux critères énumérés à la note d'information du MAMOT;

CONSIDÉRANT que tous les immeubles appartiennent à la Municipalité de Saint-Rosaire ont été recensés sur une liste avec les informations suivantes : numéro de matricule, adresse de l'immeuble, numéro de lot, utilisation actuelle, utilisation antérieure et le mode d'acquisition;

CONSIDÉRANT qu'une recherche de documents a été effectuée par l'inspecteur en bâtiment et la directrice générale, pour chacun des dossiers afin de déterminer l'existence possible d'avis, de correspondance ou d'évaluation d'expert aux fins de trouver les sites de contamination potentiels parmi les propriétés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT Que suite aux recherches menées par l'inspecteur en bâtiment et la directrice générale, aucun document sur l'existence d'un site potentiellement contaminé a été recensé;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun indice d'un site potentiellement contaminé à l'égard des usages antérieurs aux propriétés recensées;

En conséquence, sur proposition du conseiller Frédéric Champagne appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu à l'unanimité : **7078-0516**

QUE le Conseil approuve la démarche de l'inspecteur en bâtiment et la directrice générale aux fins de recenser la documentation pour chacune des propriétés de la Municipalité sur l'existence d'un site potentiellement contaminé.

QUE le Conseil approuve la liste des immeubles indiquant l'utilisation actuelle et antérieure, datée du 31 décembre 2015 et conclu que la Municipalité n'a pas de site potentiellement contaminé.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance du 04 avril 2016.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2016 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis. **7079-0516**

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Éric Bergeron, appuyée par Simon Rochefort, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'avril 2016 tels que déposés au montant total de : 100 790.39 \$. **7080-0516**

ADOPTÉE

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Céline Raymond, D.G., Sec.-Trésorière.

Rapport du vérificateur.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que le rapport du vérificateur, préparé par la firme Roy Desroches Lambert SENCRL, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, soit accepté tel que déposé. **7081-0516**

ADOPTÉE

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7082-0516**

ADOPTÉE

Remerciement au Club des Mains noires.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement qu'une lettre de remerciement soit adressée au Club des Mains Noires pour le don de 150.\$ fait à la Municipalité qui sera utilisé pour favoriser le divertissement de jeunes de la Municipalité de St-Rosaire. **7083-0516**

ADOPTÉE

Appui pour Passion Canneberges S.E.N.C.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Rosaire avait adopté une résolution pour Passion Canneberges S.E.N.C. auprès de la CPTAQ afin de disposer d'un surplus de sable sur les lots 281-282-283 et 284P de la Municipalité de Saint-Rosaire sur le rang 5, canton de Bulstrode;

CONSIDÉRANT que la demande avait été acheminée à la CPTAQ par le biais de la firme BPH environnement ;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a autorisé une période de 5 ans à Passion Canneberge pour effectuer les travaux d'aménagement se terminant le 24 août 2020;

CONSIDÉRANT que les propriétaires estiment le laps de temps trop court pour pouvoir effectuer l'ensemble des travaux ;

CONSIDÉRANT que cette demande ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

Pour ces motifs : il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire appuie la demande pour Passion Canneberge auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole de pouvoir extensionner la date de fin des travaux le 24 août 2025 au lieu du 24 août 2020 autorisé auparavant.

7084-0516

ADOPTÉE.

Engagement du personnel du camp de jour été 2016.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Roland Allard et résolu que Laurianne Coté, et Alexandra Champagne soient engagées comme monitrices responsables du camp de jour 2016 à raison de 11.75\$/heure ainsi que comme aide-moniteurs : Zachary Valois et Samuel Brulé soient engagés partiellement pour le camp de jour été 2016 à raison de 10.75\$/heure et Audrey Champagne comme substitut à raison de 10.75\$/ heure.

7085-0516

Le camp de jour débutera le 27 juin 2016 pour se terminer le 19 août 2016. Les heures d'ouverture seront de 7h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 7h30 à 16h30 le vendredi, sous la supervision de Monique Brillant et de la conseillère Johanne Gagnon.

ADOPTÉE

Tarifs pour le camp de jour de 2016.

Proposé par Frédéric Champagne et appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que les tarifs d'inscription pour le camp de jour de 2016, incluant le coût du chandail, pour les jeunes de 5 à 12 ans résidants à St-Rosaire, soient fixés à 130.\$ pour un (1) enfant, 210.\$ pour deux (2) enfants et 255.\$ pour trois (3) enfants et plus et qu'une feuille d'inscription soit envoyée par la poste.

7086-0516

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION est déposé par la conseillère Johanne Gagnon, qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, pour adoption d'un règlement modifiant le règlement 110-0709 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

7087-0516

ADOPTÉE

Engagement de Fray consultant.

Proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que l'on engage Fray consultant, pour les consultations et ententes à réaliser avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et les différents services reliés à l'entretien de nos chemins municipaux et celui du Ministère des Transports que nous prendrons en charge, à raison de 30.\$/heure à contrat (incluant les frais de déplacements et kilométrage) le temps sera calculé à partir de sa résidence à son arrivée.

7088-0516

ADOPTÉE

Engagement de Gilles Belleau.

Proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu que l'on engage Gilles Belleau à contrat au tarif de 25.\$/heure à contrat pour divers

7089-0516

travaux à l'arrière de la cour d'école et alentours, dans la cour du garage municipal situé sur la route de la Coupe.

ADOPTÉE

Engagement de d'architecte ou autres personnes ressources.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron que l'on se prévale des services professionnels de Mme Sylvie-Claude Bossé, architecte pour la préparation des plans et devis, l'appel d'offre et les visites de chantiers pour l'agrandissement du garage municipal sur la route de la Coupe au montant de 14,750.\$ plus taxes et de tous autres personnes ressources au besoin.

7090-0516

ADOPTÉE

Appel d'offres sur SEAO et demande de soumissions.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron, et résolu que la directrice générale Céline Raymond soit autorisée à présenter une ou divers appels d'offres sur SEAO pour l'agrandissement du garage municipal situé sur la route de la Coupe et/ou de faire des demandes de soumissions au besoin.

7091-0516

ADOPTÉE

Appel d'offres sur SEAO et demande de soumissions.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que la directrice générale Céline Raymond soit autorisée à présenter une ou diverses appels d'offres pour l'achat d'équipements sur SEAO pour l'entretien de nos chemins et/ou de faire des demandes de soumissions au besoin.

7092-0516

ADOPTÉE

Demande d'intervention branche 14 de la Rivière Noire par la MRC.

CONSIDÉRANT que M. René Fournier a formulé une demande écrite par le biais du formulaire intitulé «*demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*»

CONSIDÉRANT que celui-ci demande l'entretien de la branche 14 de la Rivière Noire afin de favoriser le drainage de ses terres agricoles;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce cours d'eau pour la problématique du mauvais écoulement est recommandé par l'inspecteur municipal M. Bryan Mc.Neil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roland Allard, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement;

7093-0516

QUE la Municipalité de St-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour la branche 14, de la rivière Noire;

QUE la totalité des coûts encourus pour les travaux de la branche 14, de la rivière Noire seront entièrement assumés par le budget général de Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Demande concernant les accotements pour les cyclistes.

ATTENDU QUE de plus en plus de gens s'adonnent au sport de cyclisme;
ATTENDU QUE les endroits où l'on pratique ce sport ne sont pas tous sécurisés;

ATTENDU QUE Madame Marie-Soleil Blais originaire de Saint-Rosaire est reconnue comme cycliste professionnelle;

ATTENDU QUE que madame Blais s'est adressée à nous pour demander notre appui non seulement pour les cyclistes professionnels, mais également pour les amateurs qui

ATTENDU QUE pratiquent ce sport afin d'assurer une sécurité maximale; qu'elle mentionne que la route 162 (Grande-Ligne) et même le rang 6 de notre Municipalité qui sont des routes très achalandées et sur lesquelles nous ne retrouvons pas d'accotement pavé, occasionnant un grand risque d'accidents pour les cyclistes qui longent ces chemins;

ATTENDU QUE les abords du chemin n'étant pas pavés les cyclistes empiètent parfois sur la voie de circulation occasionnant ainsi des accidents indésirables et néfastes;

ATTENDU QUE des demandes avaient été déposées antérieurement auprès du Ministère des Transports afin de vouloir se pencher sur ce sujet de sécuriser les abords du rang 6 de la Municipalité permettant aux cyclistes de circuler librement, sans obstacles ;

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que l'on sensibilise les dirigeants du ministère des Transports , de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de cette demande pour assurer la sécurité des cyclistes qui longent ces chemins et qu'une copie conforme soit acheminée à Mme Sylvie Roy, Députée d'Arthabaska. **7094-0516**

ADOPTÉE

Logo municipal

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité, que l'on demande à une firme de lithographie de nous préparer différents esquisses pour un nouveau logo municipal et que les frais soient défrayés par la Municipalité. **7095-0516**

ADOPTÉE.

RÈGLEMENT : 151-0516 « Règlement intitulé : Règlement d'emprunt pour l'agrandissement du garage municipal sur la route de la Coupe et l'achat de camions et d'équipements pour l'entretien de chemins » **Décrétant un règlement d'emprunt et une dépense ne dépassant pas 250,000\$ pour l'agrandissement du garage municipal situé sur la route de la Coupe et de 750,000.\$ pour l'achat de camions et d'équipements pour l'entretien de chemins.**

Attendu que la Municipalité de Saint-Rosaire désire faire l'entretien de ses chemins et pour ce faire elle doit envisager l'achat de divers équipements;

Attendu que son but premier est de préserver son autonomie ;

Attendu que ce projet créerait de l'emploi par le fait même;

Attendu qu'afin de disposer ses équipements d'entretien la Municipalité de Saint-Rosaire veut procéder à l'agrandissement de son garage municipal situé sur la route de la Coupe;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la session régulière du Conseil tenue le 04 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par : Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que le règlement suivant soit adopté: **7096-0516**

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présente règlement;

Article 2 Le Conseil décrète par le présent règlement l'agrandissement du garage municipal situé sur la route de la Coupe et l'achat de divers équipements qui serviront à l'entretien de nos chemins;

Article 3 Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 250,000\$, pour l'agrandissement du garage municipal situé sur la route de la Coupe et de 750,000.\$ pour les équipements pour l'entretien de

nos chemins totalisant une somme de 1,000,000.\$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût de la construction, les frais incidents, les imprévus et les taxes;

Article 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1,000,000.\$, sur une période de quinze (15) ans.;

Article 5 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement;

Article 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7 Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec;

Article 8 Une demande sera expédiée au ministre des Affaires municipales afin d'obtenir son approbation;

Article 9 Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'emprunt pour et au nom de la municipalité de Saint-Rosaire;

Article 10 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le 04 avril 2016

Adopté à St-Rosaire, ce 02 mai 2016

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, Dg. Sec.-trésorière

Avis public convocation au registre des personnes habiles à voter.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la directrice générale affiche les avis publics concernant le règlement d'emprunt 151-0516 pour le registre des personnes habiles à voter.
ADOPTÉE.

7097-0516

Engagement de Normand Allard.

Que l'inspecteur municipal soit autorisé à engager M. Normand Allard pour divers travaux de déboisement sur une partie de terrain de la Municipalité à raison de 2,000.\$ plus taxes.
ADOPTÉE.

7098-0516

Note : Le rapport financier trimestriel au 31 mars 2016 a été déposé aux membres du Conseil.

Achat de tables pliantes.

Étant donné qu'à la salle du Centre Multifonctionnel nous auront besoin de tables additionnelles. Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Frédéric Champagne et résolu que la directrice générale soit autorisée à faire l'achat de six nouvelles tables pliantes, afin de remplacer celles installées dans la salle du Conseil municipal et les transférer au Centre Multifonctionnel.
ADOPTÉE.

7099-0516

Demande de don pour la fondation les Amis d'Elliot et autres.

Proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement qu'un montant de 125.\$ soit remis à Gestion G.D. Bérubé inc. la (propriétaires du Restaurant McDonald's de Victoriaville) qui amasse des fonds pour la Fondation les Amis d'Elliot jusqu'à concurrence de 5,000.\$ et la l'argent supplémentaire amassé sera remis à l'Association des Proches Aidants Arthabaska-Érable et à l'Association des Fiers Parents d'enfants handicapés.

ADOPTÉE

Travaux d'entretien sur la branche 8 du cours d'eau Desharnais.

CONSIDÉRANT qu'en 2012 une demande de nettoyage de la branche 8 du cours d'eau Desharnais, du rang 6 est avait été acheminée à la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT que lors de la visite des responsables des travaux de la MRC sur une longueur d'environ plus ou moins 200 mètres le fossé était rempli d'eau n'offrant pas une bonne visibilité;

CONSIDÉRANT qu'un citoyen en a fait part aux responsables de la MRC du mauvais écoulement sur ce parcours d'environ 200 mètres, qui par la suite ont vérifié le tout;

CONSIDÉRANT qu'une personne de la MRC nous a contacté à se sujet nous demandant l'autorisation de faire effectuer les travaux qui avaient été ignorés du à la pluie;

CONSIDÉRANT que celui-ci nous a suggéré d'attendre que le nettoyage de cette partie soit effectué en même temps que d'autres travaux dans des cours d'eau rapprochés ;

Pour ces motifs, il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que l'on informe la MRC d'Arthabaska que nous lui donnons notre accord pour effectuer les travaux de nettoyage sur une longueur approximative de 200 mètres de la branche 8 du cours d'eau Desharnais qui avait été omise lors de la précédente demande, et que les frais soient assumés par la Municipalité de Saint-Rosaire.

7101-0516

ADOPTÉE.

Demande de soumissions pour travaux municipaux.

Proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour l'asphaltage, le resurfaçage, l'épandage, le transport ainsi que la fourniture de pierres sur nos chemins municipaux.

7102-0516

ADOPTÉE

Amendement au Programme TECQ.

CONSIDÉRANT qu'un surplus de 104,994.\$ provenant de règlements d'emprunt de la Municipalité de St-Rosaire avait été approuvé pour effectuer des dépenses pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'avec le surplus la Municipalité a été autorisé afin d'effectuer des travaux et dépenses d'infrastructures sportives à notre centre Multifonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 90,000.\$ avait été inséré dans notre Programmation TECQ pour l'année 2015 pour les infrastructures sportives;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, la firme comptable nous a informés qu'étant donné que le montant du solde des

règlements d'emprunts a déjà été affecté à la dépense d'infrastructures sportives de notre centre Multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que le montant de 90,000.\$ de la Programmation du TECQ 2015 ne peut être réaffecté pour la dépense d'infrastructures sportives;

CONSIDÉRANT que pour corriger la situation la firme comptable nous a suggéré d'amender notre programmation de travaux 2015, pour effectuer des travaux de resurfaçage de pavage ou de travaux municipaux pouvant être remis dans une année antérieure auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité que l'on fasse une demande pour avoir la permission d'amender notre programmation du Programme TECQ de 2015 afin de transférer le montant de 90,000.\$ sur la Programmation de l'année 2016 pour des travaux de resurfaçage de pavage et de travaux municipaux.

7103-0516

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne à 21h18.

7104-0516

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, D.G. Sec.-trésorière.